

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 3672
N/REF : 5/05/2024 0H18 C:000620 I:09429
V/REF : Contrat N°003672 du 15/04/1998

A.S.L La Doua
C/O FONCIA BOUVET BONNAMOUR
119, AVENUE DE SAXE
69003 LYON

IMMEUBLE : A.S.L. LA DOUA
4 RUE DE LA DOUA
128 BD du 11 NOVEMBRE
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 26 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : CANIVEAU EAUX PLUVIALES EN BORDURE DES JARDINS
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme C. MATTALIA

L.T.C. procédera une fois l'an aux opérations suivantes :

DEPOSE - REPOSE DES DALLES EN GRAVILLONS LAVES
CURAGE ET NETTOYAGE DE 46 METRES DE CANIVEAU EAUX PLUVIALES

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mai de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/05/2024

Prix de base du contrat : 811,56

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Dépose dalles-curage hyd.caniveaux EP	1/AN	1070,44	1070,44

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	1070,44
T.V.A. a 10,00%	107,04
TOTAL T.T.C.En EURO	1177,48

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.